

* Objectifs pédagogiques :

L'association École de musique d'Orée-d'Anjou *Melodie* a pour objectifs principaux :

- le développement et le perfectionnement des dispositions musicales des jeunes ;
- l'élévation du niveau artistique des jeunes générations ;
- le développement des pratiques musicales d'ensembles sous diverses formes.

* Inscriptions et cotisations

Pour qu'une inscription soit valide, tout dossier doit obligatoirement être remis complet au secrétariat avec :

- l'adhésion familiale 2026-2027 d'un montant de 25€ (ou 35€ pour toute réinscription après juin 2026) ;
- la totalité du ou des enseignement(s) ;
- uniquement si demandée(s) et validée(s) : la ou les location(s) d'instrument(s).

Toute saison commencée est due. Aucun remboursement n'est accepté en cours de saison.

Le tarif des cours en duo est applicable uniquement en cas de binôme disponible, dans le cas contraire la différence tarifaire avec le tarif individuel vous sera demandé.

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil d'administration. L'école de musique reçoit une subvention de la municipalité d'Orée-d'Anjou qui permet aux enfants oréens de bénéficier d'une réduction.

Une réduction de 10% sur les inscriptions totales (*hors adhésion et location*) est consentie aux familles dès 3 membres inscrits.

Chaque nouvel élève a droit à un cours d'essai. A partir du deuxième cours, la saison entamée est due.

L'inscription d'un élève en cours d'année est acceptée dans la mesure des places disponibles.

L'inscription à l'école de musique Mélodie engage de ce fait à respecter le règlement intérieur.

* Organisation des cours

La saison musicale s'organise du 7 septembre 2026 au 26 juin 2027, sur 34 semaines.

Un minimum de 30 séances est garanti (y compris les cours collectifs dispensés de manière occasionnelle).

Le calendrier des manifestations de l'école de musique est fixé par le conseil d'administration en début de saison scolaire.

Participation indispensable à une audition, un concert ou une prestation minimum dans la saison.

Une assiduité rigoureuse et un suivi très sérieux du programme sont indispensables pour une bonne réussite musicale.

* Absences

Absence d'un professeur : les cours non-assurés pour convenance personnelle seront récupérés.

Absence d'un élève : toute absence doit être signalée. Les absences des élèves ne seront pas récupérées.

* Droit à l'image

L'école de musique Mélodie est amenée à faire photos et vidéos pour les utiliser et les diffuser. La signature de ce règlement intérieur vaut acceptation. Si non, merci de remplir le refus de droits à l'image (document à demander au secrétariat).

* Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP)

Vos données personnelles ainsi que celles des membres de votre sont collectées et utilisées, avec votre consentement par la signature de ce présent règlement intérieur, uniquement par l'association école de musique Mélodie, de manière informatique ou par papier, pour : gérer et tenir à jour la liste des élèves et adhérents, envoyer aux adhérents et élèves des informations utiles tout au long de la saison... Elles sont conservées plusieurs années pour archivage et gestion administrative. Pour exercer vos droits sur vos données, et pour toutes informations, veuillez vous adresser au secrétariat.

* Contact

Les jours d'ouverture du secrétariat sont du **lundi au jeudi de 10h à 13h et de 14h à 17h.**

503 rue du Moulin – Drain 49530 OREE-D'ANJOU – Tél : 07.56.43.19.17 – Mail : accueil@ecolemusiquemelodie.fr

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter la Direction Coordination : Claudie TOUBLANC - 06.63.22.74.24 – direction@ecolemusiquemelodie.fr.

NOM et Signature du représentant légal :